

Privilège

En fait, notre rapport propose un nouvel ordre du jour pour les années 1990 et au-delà, les premières années du XXI^e siècle.

[Traduction]

Ce nouvel ordre du jour que nous proposons tient compte de valeurs profondément enracinées que les Canadiens veulent voir dans leur politique étrangère et tient compte également de la nécessité de faire des choix stratégiques parmi les données et les critères de sélection.

L'ordre du jour comporte la réforme des grandes institutions internationales qui gouvernent le monde, comme l'Organisation des Nations Unies et les institutions financières internationales, pour qu'elles deviennent plus transparentes, plus représentatives et plus responsables. L'extension du principe de sécurité aux facteurs non militaires et une plus grande spécialisation des forces armées de façon à mieux conduire les opérations de maintien de la paix. La promotion d'un système de commerce multilatéral basé sur des règles et une approche concertée, genre Équipe Canada, pour le développement du commerce et de la politique étrangère en général.

Le nouvel ordre du jour comprend aussi: un accent plus marqué sur la culture canadienne et l'enseignement canadien en tant qu'éléments essentiels de la politique étrangère; une stratégie de gestion de la relation complexe avec les États-Unis d'Amérique, prévoyant notamment une meilleure utilisation des mécanismes multinationaux; une réforme des programmes d'aide extérieure pour que celle-ci serve plus efficacement à la satisfaction des priorités de développement des populations.

Enfin, le nouvel ordre du jour comprend: le resserrement des liens entre la politique étrangère et le développement durable et le respect des droits de la personne; et la poursuite de la démocratisation de la politique étrangère canadienne par le dialogue et l'éducation.

[Français]

Je tiens à remercier les quelque 500 témoins qui ont comparu devant nous au cours des sept derniers mois, ainsi que tous ceux et celles qui ont envoyé des mémoires et des propositions. Nous avons reçu près de 560 mémoires. Un sincère remerciement également à toute l'équipe: les greffiers et leur personnel, les adjoints de recherche et tous les collaborateurs qui nous ont si bien appuyés.

• (1505)

Je tiens en mon nom personnel à rendre hommage à mes collègues de cette Chambre et du Sénat qui ont travaillé ferme pour produire ce que je considère un très bon rapport.

Les membres du comité ont tous été frappés par l'engagement des Canadiennes et des Canadiens en faveur du principe simple que nous devons bâtir un monde meilleur. Ce rapport constate qu'ensemble, solidaires les uns des autres, les Canadiennes et les Canadiens peuvent apporter une contribution unique.

En vertu de l'article 109 du Règlement, monsieur le Président, le comité aimerait que le gouvernement dépose une réponse globale de ce rapport.

M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ): Monsieur le Président, j'ai l'honneur aujourd'hui de m'associer au dépôt du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, et plus particulièrement au dépôt du rapport dissident des députés du Bloc québécois, membres du comité.

Pendant leurs travaux, les membres du comité ont consciencieusement cherché à proposer une vision innovatrice de ce que pourrait être la nouvelle politique étrangère du Canada. Pour cela, je tiens à les remercier et à les féliciter cordialement.

J'aimerais en outre m'associer aux remerciements qui ont été faits par mon collègue d'Ottawa—Vanier et coprésident du Comité mixte, à toutes les personnes qui ont collaboré de près ou de loin à la réalisation de ces travaux et plus particulièrement aux Canadiens et Canadiennes, aux Québécoises et Québécois qui ont pris la peine de comparaître et d'envoyer un mémoire à l'intention des membres du comité.

Cependant, malgré toute la bonne volonté du monde, le rapport de la majorité traduit une lecture de la réalité internationale à laquelle nous ne pouvons souscrire. Le rapport dissident du Bloc québécois relève les égarements et les carences du rapport de la majorité et propose des alternatives qui, à notre avis, sont plus conformes à ce que devrait être une politique étrangère à la fois progressiste et réaliste.

Nous reprochons notamment au gouvernement d'escamoter des questions fondamentales comme le nationalisme, l'émergence de nouveaux États et l'accès récent à la vie internationale d'une multitude de nouveaux acteurs.

Nous déplorons également le manque de lignes directrices claires en matière d'aide internationale, le non-respect des compétences du Québec, en particulier en ce qui concerne la culture et l'éducation, et de leur prolongement au niveau international.

Enfin, nous trouvons inexplicable l'absence d'un chapitre portant spécifiquement sur la question des droits de la personne, de même que nous ne pouvons endosser la méfiance indue dont fait preuve le rapport majoritaire à l'égard de notre principal partenaire, les États-Unis.

Je sou mets donc ce rapport à votre attention, monsieur le Président, en exprimant le souhait que le gouvernement sache en tirer le maximum d'enseignement.

* * *

[Traduction]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE COMITÉ MIXTE SPÉCIAL CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE DU CANADA

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, je soulève la question de privilège.

Ma question de privilège porte sur la publication prématurée du rapport du Comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada. Si j'ai bien compris, le rapport qui vient d'être déposé est entre les mains des journalistes depuis près d'une semaine. On en a abondamment parlé dans les journaux, et certains articles citent même des propos de membres du comité. Depuis la publication d'un tel article dans la presse